

INFORMATION AUX MÉDIAS

6^e enquête Swisscanto auprès des caisses de pension

Les caisses de pension subissent toujours une forte pression de la performance

Lausanne, le 5 mai 2006 – L'évolution brillante des marchés d'actions et le maintien des marchés obligataires ont offert aux caisses de pensions suisses d'excellents résultats sur les fortunes de prévoyance en 2005. Le degré de couverture moyen s'est à nouveau nettement amélioré pour les caisses de pension privées et publiques par rapport à l'année précédente. Les institutions de prévoyance disposent à nouveau de réserves plus importantes. En moyenne toutefois, le rendement cible nécessaire pour le long terme n'a de loin pas été atteint pendant les six dernières années. En conséquence, les caisses doivent prendre des risques accrus en matière de placements. C'est pourquoi elles réclament un assouplissement des directives de placement en vigueur.

Pour la sixième fois, Swisscanto a mené une enquête de grande envergure auprès des caisses de pension suisses en mars 2006. L'enquête soutenue par l'Association suisse des Institutions de prévoyance (ASIP) a à nouveau porté sur des données importantes concernant la structure, les prestations et les placements de capitaux ainsi que le degré de couverture et la performance.

Au total, 244 institutions de prévoyance ont participé à l'enquête. Elles se répartissaient en 48 institutions de droit public et 196 institutions privées dont 7 fondations communes et 16 fondations collectives. Elles représentent un capital de prévoyance de CHF 314 milliards (252 milliards en 2004), ce qui correspond environ à la moitié du capital de prévoyance global de la prévoyance professionnelle qui s'établit à environ CHF 660 milliards.

Les données complètes permettent d'établir de précieuses comparaisons et conclusions sur les évolutions et les tendances. Traditionnellement, les spécialistes du 2^e pilier et d'autres cercles intéressés du monde politique, scientifique et des médias considèrent cette étude comme l'une des principales bases de discussion et de référence. Les premiers résultats sont disponibles dès à présent sur www.swisscanto-cp-enquete.ch. En septembre, Swisscanto publiera une étude détaillée avec des analyses et des commentaires de spécialistes.

Résumé des principales conclusions :

En moyenne de toutes les institutions de prévoyance, le degré de couverture pondéré de la fortune est passé en un an de 103 à 109%.

Le degré de couverture pondéré de la fortune moyen s'est nettement amélioré et s'élève à 115% pour les caisses privées (contre 110% en 2004) et à 99% pour les caisses publiques (contre 93 en 2004).

En 2005, les caisses ont réalisé un rendement de 11,1% nettement supérieur à la moyenne sur le long terme. En moyenne des dernières années, le rendement cible nécessaire à long terme n'a toutefois de loin pas été atteint.

Ce sont surtout l'excellente performance des marchés d'actions, mais également l'évolution des marchés obligataires et immobiliers qui ont permis des rendements à deux chiffres. La valeur annualisée moyenne des six dernières années a augmenté à 2,5%. Elle se situe donc bien en deçà des 5,2% indiqués par les caisses de pension comme rendement visé (et nécessaire) à long terme. L'enquête montre ainsi nettement que l'exigence de rendement des caisses ne peut être satisfaite que par des placements risqués. Ceci entraîne des conséquences pour les directives de placement.

Une grande partie des institutions de prévoyance se prononce en faveur d'un assouplissement des prescriptions de placement.

Nettement plus de la moitié des institutions de prévoyance considère que les directives de placement OPP2 peuvent s'opposer à une allocation d'actifs optimale et donc à la réalisation du rendement cible. On évoque les restrictions concernant l'utilisation de placements alternatifs tels que des hedge funds, le private equity, les matières premières ou encore le montant de la part en monnaies étrangères. On demande au législateur la possibilité de traiter les limites de placement de manière plus flexible. Les directives de placement ne devraient pas d'orienter en fonction de catégories de placement formelles mais selon des critères scientifiques de risque et de rendement. Ceci reviendrait à réduire l'importance du recours actuel à l'article 59 OPP2 pour élargir les prescriptions de placement dont fait usage environ la moitié de toutes les caisses. En revanche, seuls 25% des participants plaident en faveur d'un abandon total des directives de placement.

Les nouveaux rentiers profitent au détriment des actifs.

La rémunération des capitaux d'épargne des assurés actifs s'est élevée en moyenne à 2,8%. Cela signifie que trois quarts des rendements ont été utilisés pour accumuler des réserves de fluctuation de valeurs. Le taux d'intérêt technique du capital de prévoyance des retraités s'est en revanche situé à environ 4%, ce qui dépasse les rendements obtenus au cours des dernières années. S'ajoute à cela qu'aujourd'hui, les nouveaux rentiers sont partis à la retraite avec une rente trop élevée. Seuls les actifs supportent les charges et les risques qui

en résultent. Il faut créer de la transparence en matière de solidarité entre les générations avant d'envisager de nouvelles prestations au détriment des actifs en raison de l'amélioration de la situation des caisses de pension.

Les résultats de performance ne se répercutent que peu sur la rémunération des capitaux d'épargne.

Avec un taux minimum LPP de 2,5%, les institutions de prévoyance enveloppantes ont rémunéré les capitaux d'épargne des assurés actifs à 3%. Les caisses de pension séparant la part obligatoire et la part surobligatoire ont accordé des intérêts de 2,8 et 2,6%. Les caisses de pension ont ainsi suivi une politique d'intérêt axée sur la prudence. 73% des participants à l'enquête considèrent que le montant de la rémunération minimale est correct. Il est trop faible pour environ 20% d'entre eux.

Les taux d'intérêt technique affichent une légère tendance à la baisse.

Diverses caisses utilisent les bons résultats pour financer des réductions du taux d'intérêt technique. Dans le système de la primauté des prestations, la valeur moyenne est passée de 3,99 à 3,95% ; dans celui de la primauté des contributions de 3,74 à 3,67%. Les taux d'intérêt technique des caisses de droit privé restent toujours inférieurs à ceux des caisses de droit public. Les taux plus faibles réduisent le rendement cible et offrent une flexibilité financière plus importante aux caisses de pension. La tendance à la baisse des taux d'intérêt pourrait se poursuivre. Une réduction du taux d'intérêt technique augmente toutefois le capital de couverture et donc les coûts de la prévoyance.

Votre interlocuteur :

Paul Winiger, responsable traitement du marché, Asset Management et Clientèle institutionnelle

Téléphone +41 58 344 49 53, paul.winiger@swisscanto.ch

Swisscanto Asset Management SA, Waisenhausstrasse 2, 8023 Zurich
www.swisscanto.ch

Swisscanto – le centre de compétence des Banques Cantonales

En qualité de prestataire de services spécialisé des Banques Cantonales, Swisscanto se concentre sur le développement et la distribution de produits de placement et de prévoyance de grande qualité, destinés aux particuliers, aux entreprises et aux institutionnels :

- fonds de placement pour investisseurs privés et institutionnels
- produits de la prévoyance liée et de la prévoyance libre du 3^e pilier
- solutions de prévoyance 2^e pilier des fondations collectives et de libre passage
- conseil et gestion de caisses de pension
- fortune collective de la Fondation de placement
- mandats de gestion de fortune pour les investisseurs institutionnels

Swisscanto est l'un des leaders de la distribution de fonds et de la gestion de fortune en Suisse : la fortune totale gérée pour les clients s'élève à environ CHF 60.2 milliards, dont plus de CHF 50.7 milliards sont investis dans des fonds de placement.